



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 3 décembre 2019 à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absente au cours de la présente séance, la conseillère Karine Bélisle.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 34. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

418/03-12-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2020
3. Période de questions du public
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

Le maire, M. Denis Charette, présente le budget de la Ville à l'assistance.

419/03-12-19

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année financière 2020 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 10 809 230 \$.

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2020 résumé comme suit en sommaire :

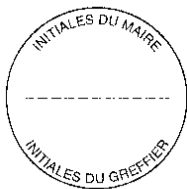


No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

	BUDGET 2019	BUDGET 2020
REVENUS		
Quotes-parts	(146 210) \$	(164 900) \$
Taxes	(4 737 730) \$	(5 045 560) \$
Tarification	(2 258 320) \$	(2 474 360) \$
Compensation tenant lieu de taxes	(484 560) \$	(553 310) \$
Autres revenus	(1 269 080) \$	(1 408 950) \$
Transferts	(1 078 960) \$	(1 197 120) \$
TOTAL DES REVENUS	(9 974 860) \$	(10 824 200) \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Conseil municipal	317 870 \$	310 570 \$
Gestion financière et administrative	837 840 \$	1 165 090 \$
Greffe et élection	334 900 \$	261 740 \$
Évaluation	127 020 \$	139 100 \$
Ressources humaines	21 580 \$	45 700 \$
Administration autres	7 700 \$	8 200 \$
Sous-total	1 646 910 \$	1 930 400 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Sûreté du Québec	664 800 \$	710 200 \$
Protection contre incendie	2 150 \$	2 250 \$
Protection civile	2 450 \$	6 860 \$
Autres - Contrôle des animaux	13 000 \$	13 000 \$
Sous-total	682 400 \$	732 310 \$
TRAVAUX PUBLICS		
Administration	171 390 \$	172 800 \$
Voirie municipale	1 196 480 \$	1 079 850 \$
Horticulture	75 680 \$	93 630 \$
Enlèvement de la neige	785 020 \$	948 480 \$
Éclairage des rues	51 290 \$	19 000 \$
Circulation et stationnement	6 640 \$	7 660 \$
Autres - Transport collectif	62 720 \$	63 060 \$
Sous-total	2 349 220 \$	2 384 480 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Réseau de distribution de l'eau	355 550 \$	325 150 \$
Réseaux d'égout et station d'épuration	189 020 \$	192 070 \$
Matières résiduelles	718 410 \$	755 250 \$
Plan vert et réseau de surveillance des lacs	44 080 \$	112 220 \$
Sous-total	1 307 060 \$	1 384 690 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	22 540 \$	18 780 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	565 270 \$	580 410 \$
PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	974 080 \$	1 020 110 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Administration	108 550 \$	122 920 \$
Activités récréatives	65 380 \$	68 010 \$
Centre communautaire secteur Sainte-Véronique	19 080 \$	23 280 \$
Patinoires extérieures	28 520 \$	36 920 \$
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)	422 210 \$	425 860 \$
Plage	25 790 \$	36 390 \$
Parcs et terrains de jeux	20 460 \$	28 070 \$
Scène mobile	- \$	12 190 \$
Camp de jour	114 430 \$	117 870 \$
Six Cantons	27 780 \$	31 240 \$
Maison de jeunes secteur Sainte-Véronique	97 260 \$	104 230 \$
Bibliothèques	240 580 \$	241 230 \$
Gare et son parc	18 700 \$	24 260 \$
Bloc de services	12 340 \$	12 550 \$
Organismes communautaires	45 250 \$	45 450 \$
Camping	286 780 \$	296 760 \$
Sous-total	1 533 110 \$	1 627 310 \$
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	198 400 \$	235 050 \$
Autres frais	- \$	-
Sous-total	198 400 \$	235 050 \$
TOTAL DES CHARGES	9 278 990 \$	9 913 540 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

	BUDGET 2019	BUDGET 2020
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	637 610 \$	714 310 \$
Affectations	(119 760) \$	(25 000) \$
Affectations fonds réservés	178 020 \$	221 350 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	58 260 \$	196 350 \$
TOTAL DES DÉPENSES	9 974 860 \$	10 824 200 \$

Que le sommaire du budget 2020 présenté ci-dessus, incluant celui de 2019, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, soit dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, et qu'il soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 18 h 53.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire